*Communiqué de presse du 24 janvier 2020*

Nouvelle loi sur les professions de la santé dès le 1.2.2020

Profession de la santé: Optométriste BSc

*Avec l'introduction de l'optométrie – en 2007 en tant que programme d'études à la Haute Ecole Spécialisée, à partir de février 2020 en tant que profession de la santé selon la nouvelle loi sur les professions de la santé LPSan – la Suisse continuera d'être l'un des pays leader dans le domaine du suivi optique. Selon la LPSan, les optométristes sont des spécialistes pour les corrections de la vue et des lentilles de contact. Mais ils sont surtout aussi les premiers interlocuteurs pour tous les problèmes et questions relatifs au système visuel. Ils contribuent ainsi à l’amélioration de la prévoyance en matière de santé, ainsi qu’à la diminution des coûts de cette dernière.*

## La prévention lors de chaque „test de la vue“

Une acuité visuelle optimale à tout âge est un aspect central de la qualité de vie d’aujourd’hui. Que ce soit l’école, le travail, le sport, les loisirs ou une activité quotidienne: dans chaque domaine de la vie les yeux sont mis à contribution. En raison d’une amétropie congénitale ou de difficultés naturelles pour voir de près en raison de l’âge, ce sont quelque trois quarts de la population suisse qui portent des lunettes ou des lentilles de contact.

Selon le World Council of Optometry WCO, parmi les problèmes visuels qui conduisent les gens en général chez l’opticien, ce sont environ 5% qui ont une origine pathologique. Avec l’âge croissant, les problèmes visuels peuvent aussi être le signe d’une maladie récente ou déjà existante. Dans le pire des cas, une nouvelle paire de lunettes peut soulager brièvement le symptôme, mais la maladie pourra continuer à se propager en passant inaperçue. Hormis les maladies de l’oeil lui-même, par exemple un décollement de rétine, une cataracte, un glaucome, une inflammation de divers segments oculaires, une dégénérescence maculaire ou des modifications cornéennes (p. ex. kératocône), il y a aussi les maladies plus générales comme le diabète qui se manifestent sur l’œil, respectivement qui peuvent être diagnostiquées. Par des examens systématiques lors de contrôles optométriques, la détection précoce et un traitement, il est possible de mieux traiter les développements pathologiques.

Les optométristes sont formés pour reconnaître un écart par rapport à la norme physiologique. En cas de doute, il peut y avoir une autre clarification, par exemple chez un oculiste. Leur formation, ainsi que leurs compétences, sont définies par la loi sur les professions de la santé LPSan. Elles correspondent aux standards leaders aux niveaux international et européen.

**Optométrie:** C’est le terme utilisé à l’échelle mondiale pour l’optique oculaire qui s’occupe de l’évaluation du système visuel et de la correction de ses défauts. L’amétropie est la plupart du temps innée ou due à l’âge. Elle n’est pas considérée comme une maladie. C’est par contre l’ophtalmologie qui s’occupe de la guérison de maladies. L’optométriste est la personne clé en matière de conseils pour tous les domaines de la vue et première interlocutrice lors de problèmes visuels – sous réserve de blessures et d’urgences médicales.

## Prévoyance de la santé optimisée sans accroissement des coûts

A moyen et à long terme, le sens et le but de l'optométrie selon la LPSan sont des soins de santé optimisés sans augmentation des coûts. Par une clarification systématique et correcte lors de chaque examen de la vue et adaptation de lentilles de contact, des indices d’un développement pathologique pourraient être reconnus à temps. Si nécessaire, une évaluation médicale supplémentaire peut être introduite. Les centres médicaux sont, quant à eux, déchargés des examens de routine et des cas mineurs.

Selon la LPSan, les sept professions de la santé ne sont pas des professions médicales et ne génèrent pas non plus de prestations selon la loi sur l’assurance-maladie LAMal. D’une part, elles devraient améliorer le suivi de la santé de la population, mais simultanément aussi modérer le développement des coûts de cette santé. En prenant l'optométrie comme exemple, cela signifie une amélioration au niveau national de l'offre et de l'optimisation des transferts vers l’ophtalmologue et de la collaboration.

## Nouveau standard pour les autorisations d’exercer la profession

Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale relative aux professions de la santé, l’optométrie deviendra, selon la LPSan, le standard au niveau national pour le suivi de la population en matière d’aides visuelles. A l’avenir, seul les porteurs d’un Bachelor of Science en optométrie de la Haute Ecole Spécialisée Nordwestschweiz (FHNW) ou d’un diplôme jugé équivalent pourront obtenir une autorisation d’exercer la profession pour les examens de la vue, pour l’adaptation de lentilles de contact ainsi que pour les tests de fonctionnalité supplémentaires et l’investigation au titre de prévoyance du système visuel. Les opticiens diplômés qui ont obtenu leur diplôme pour la formation supérieure avant l’ouverture des cours en optométrie de 2007 garde leur diplôme qui conserve sa validité illimitée après la mise en vigueur de la LPSan.

Pour l’heure, les optométristes BSc sont encore minoritaires parmi les opticiens ayant une formation supérieure. A long terme, ils devraient progressivement remplacer leurs collègues munis d’un diplôme valable selon l’„ancien droit“. Depuis 2011, ce sont quelque 35 optométristes BSc qui sortent annuellement de la Haute Ecole Spécialisée à Olten. Après la mise en vigueur de la LPSan, le nombre d’étudiants augmentera très probablement.

## Des examens professionnels supérieurs vers le Bachelor of Science

Pour obtenir à l’époque le titre d’«Opticien diplômé», il fallait avoir réussi les examens professionnels supérieurs (EPS). Pour préparer ces examens exigeants, il était possible de fréquenter l’Ecole Supérieure Suisse d’Optique ESSO. Il s’agissait d’un cours préparatoire de six mois, suivi d’un programme à plein temps de deux ans. Au cours de la réforme sur la formation Leonardo voici plus de 20 ans, l'optique s'est également adaptée au système européen. Le règlement relatif aux Examens Professionnels Supérieurs fut supprimé et l’ESSO arrêtée. Avec la garantie de déficit de l’Association Suisse de l’Optique d’alors (depuis 2017 OPTIQUESUISSE) et de la Fondation d’OPTIQUESUISSE, l’Institut pour l’Optométrie à la Haute Ecole Spécialisée Nordwest­schweiz FHNW prit son envol en 2007. Les cours d’optométrie de Bachelor of Science comprennent trois années à plein temps. Les conditions d’admission exigent un certificat fédéral de capacité d’opticien, ainsi qu’une maturité professionnelle, respectivement gymnasiale et un stage professionnel structuré d’une année.

Autres informations:

Annexe 1: Profession Optométriste BSc FHNW (compétences, formation)

Annexe 2: Infographiques

Annexe 3: Brefs interviews avec G. Maranta, président central OPTIQUESUISSE
 et le prof. R. Crelier, directeur de l’Institut d’optométrie à la FHNW Olten

Annexe 4: Les professions dans l’optique en Suisse

Annexe 5: Faits & données «Soins visuels en Suisse»

Annexe 6: «L’optométrie en Suisse», Infobrochure OPTIQUESUISSE, ECOO & WCO

Nous sommes volontiers à votre disposition pour des renseignements supplémentaires:
Dominic Ramspeck, office d’information OPTIQUESUISSE Tél. 044 261 03 51 info@optikschweiz.ch
Prof. Roger Crelier, directeur de l’Institut d’optométrie, FHNW  Tél. 062 957 22 60 roger.crelier@fhnw.ch